

## Demande de nationalité française

Par sarrgan, le 19/03/2011 à 19:44

j'ai mon père qui était français mais décédé avant que mes frères et moi soyons majeurs

Par mimi493, le 19/03/2011 à 20:01

Vous vivez où ? vous êtes né où ?

Même si vous vivez à l'étranger et que vous êtes né à l'étranger, la demande du CNF se fait au tribunal d'instance du 1er arrondissement de paris.

Qu'avez-vous demandé au service d'état-civil de Nantes ?

Par mimi493, le 19/03/2011 à 20:31

ça ne se demande pas à Nantes

Par mimi493, le 19/03/2011 à 20:59

http://vosdroits.service-public.fr/F1051.xhtml#N1008A

Par mimi493, le 19/03/2011 à 21:35

réponse donnée, suivez le lien